

Optimiser le recours au travail temporaire en entreprise utilisatrice

Formation à destination des entreprises utilisatrices

2 jours
14 heures

Objectif professionnel : cette formation développe l'aptitude des participants à recourir au travail temporaire dans le respect du cadre légal, à déterminer avec l'agence d'emploi les éléments clés du contrat de mise à disposition et à encadrer l'exécution et les fins de missions.

Objectifs pédagogiques :

Sécuriser le recours au travail temporaire

Respecter la parité de traitement

Assurer la sécurité des intérimaires

Exercer le pouvoir de direction et de contrôle

Collaborateur en charge de la relation avec les agences d'emploi

Prérequis : Aucun

1. Sécuriser le recours au travail temporaire

Choisir le motif et communiquer les éléments de justification

Respecter les interdictions de recours

Gérer le délai de carence

Contrôler le contrat de mise à disposition

Utiliser les possibilités de renouvellement, de report de terme ou de modification des contrats

Modalités pédagogiques : exercices de détermination du motif pertinent, de rédaction de justification, études de cas

2. Respecter la parité de traitement

Communiquer le salaire de référence

Respecter les classifications et les minimas conventionnels

Expliciter ses règles de paie (accords collectifs, usages...)

Définir les modalités de remboursement des frais professionnels

Modalités pédagogiques : études de cas

3. Assurer la sécurité des intérimaires

Communiquer les informations relatives au poste : qualification requise, descriptif des tâches, conditions de travail, risques professionnels, pénibilité, SIR, EPI...

Réaliser un accueil approprié/dispenser la formation renforcée à la sécurité

Respecter la qualification contractuelle et les indications du contrat de mise à disposition

Contrôler les durées maximales de travail et les repos périodiques

Veiller au respect des règles de sécurité

Réaliser l'information préalable à la déclaration d'accident de travail

Organiser l'analyse des causes et mettre en œuvre les actions correctives

Modalités pédagogiques : analyse des textes, étude de cas

4. Exercer le pouvoir de direction et de contrôle

Etablir des relevés d'activité sincères :

temps de travail effectif, pauses, heures de déplacements professionnels...

Tracer et signaler les retards et absences

Ventiler les heures selon leur nature :

heures normales, supplémentaires, complémentaires, nuit, jours fériés, jour de solidarité, dimanche...

Mettre à profit la période d'essai

Collaborer avec l'agence en matière disciplinaire

Assumer les conséquences d'une rupture abusive du contrat de mise à disposition

Modalités pédagogiques : analyse des textes, études de cas

Groupe de 1 à 10 participants

Formateur

Profil consultable sur www.managir.com

Horaires habituels de formation 9h30 – 17h30

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session.

Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 128-013
Version 250624